



ISO 9001:2000 CERTIFIED



جمهورية مصر العربية
وزارة التجارة والصناعة
مساعد الوزير للشئون الاقتصادية

عدد المرفقات:

السيد الدكتور/ يسرى الشرقاوي

رئيس جمعية رجال الاعمال المصريين الأفارقة EABA

تحية طيبة وبعد،،،

في إطار التعاون المثمر بين القطاع واتحادكم الموقر لتعزيز العلاقات التجارية بين مصر والدول الافريقية.

أتشرف بأن أرفق لسيادتكم خطاب وزير التنمية الصناعية والتجارة والحرف والمشروعات الصغيرة ببوركينا فاسو، الموجه إلى سفارتنا في واجادوجو بشأن الإعلان عن تنظيم بوركينا فاسو للدورة السادسة عشر من صالون واجادوجو للحرف SIAO، خلال الفترة ٢٨ أكتوبر حتى ٦ نوفمبر ٢٠٢٢، تحت عنوان "الحرف الأفريقية أداة للتنمية وعنصر في صمود الشعوب". (مرفق استمارات التسجيل)

• لمزيد من المعلومات برجاء التواصل مع ما يلي:-

البريد الإلكتروني: salonsiao@mail.com / siao@siao.bf

رقم تليفون: ٥٧١٣٠٠٢٣ / (+٢٢٦)

٧٠٩٥٩٣٨٩ / (+٢٢٦)

برجاء التفضل بالإحاطة والتنبيه نحو اتخاذ اللازم في هذا الشأن والإفادة.

وتفضلوا بقبول فائق الاحترام،،،

مساعد الوزير للشئون الاقتصادية

إبراهيم السجيني

تحريراً في ٧/٧/٢٠٢٢

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE
L'ARTISANAT ET DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES

SECRETARIAT GENERAL

N° 22/0258 /MDICAPME/SG/SIAO



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le

30 MAI 2022

Le Ministre

A

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
de l'Égypte au Burkina Faso
Tel : +226 28 37 68 44
Email : ambegypte.bf@gmail.com
OUAGADOUGOU
S/C
Madame le Ministre des Affaires
Étrangères, de la Coopération Régionale
et des Burkinabè de l'Extérieur
OUAGADOUGOU

Objet Tenue de la 16^e édition du SIAO

- P.J :
- Formulaires d'inscription « artisan » ;
 - Formulaire d'inscription des institutions ;
 - Formulaires d'inscription « acheteurs et visiteurs professionnels » ;
 - Fiche d'inscription « concours de la créativité » ;
 - Formulaire d'inscription pour la presse

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la tenue de la 16^e édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) du 28 octobre au 06 novembre 2022 sous le thème : « Artisanat africain, levier de développement et facteur de résilience des populations ».

Le SIAO 2022, le plus grand rendez-vous de l'artisanat africain, rassemblera pendant dix (10) jours, des artisans, des acheteurs professionnels, des visiteurs, des médias nationaux et internationaux, des institutions, des partenaires techniques et financiers du secteur de l'artisanat. Comme les précédentes, la présente édition offrira de réelles opportunités d'affaires et de rencontres professionnelles aux artisans du continent.

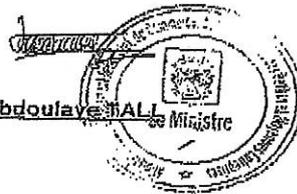
A cet effet, je voudrais solliciter votre accompagnement pour une large diffusion de l'information auprès des artisans et de leurs organisations professionnelles dans votre juridiction, ainsi que l'ensemble des acteurs qui pourraient être intéressés afin de susciter une participation massive à la 16^e édition de la biennale de l'artisanat africain.

Pour toutes informations complémentaires, mes services techniques sont joignables par email à salonsiao@ymail.com / siao@siao.bf ou par téléphone : (+226) 57 13 00 23 / (+226) 70 95 93 88.

En vous réitérant mes vifs remerciements pour votre soutien habituel à la promotion de l'artisanat burkinabè et africain dans votre juridiction, je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Abdoulaye MALI

Abdoulaye MALI
le Ministre





FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ARTISANS

10^e édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou du 28 Octobre au 06 Novembre 2022
Thème : « Artisanat africain, levier de développement et facteur de résilience des populations »

IDENTIFICATION

Nom et prénoms/Raison sociale:.....
 Responsable du stand:
 Ville: Pays:
 Tel (WhatsApp): Email:
 Accompagnants (2 noms):
 1.
 2.

DOMAINES D'ACTIVITES (A COCHER)

Vannerie Poterie-Céramique Textile-Teinture-Confection-Habillement Maroquinerie Bijouterie
 Artisanat alimentaire Sculpture Décoration-Ameublement-Peintures-Batik
 Artisanat de récupération Antiquités Autres métiers (à préciser).....

COÛT DE LOCATION DES STANDS (Monnaie de Référence : Franc CFA, 1 euro = 655,957 CFA)

EXPOSITION	ZONE AFRIQUE			RESTE DU MONDE	
	Pays Climatisé	Individuel		Climatisé	Ventilé
		Climatisé	Ventilé		
Coût du stand/ Unité de 9m²	1.000.000 FCFA (1525€)	700.000 FCFA (1068€)	300.000 FCFA (458€)	1.500.000 FCFA (2287€)	1.000.000 FCFA (1525€)
Option stand allée principale	Néant	+ 50.000 FCFA <input type="checkbox"/> (77€)	+ 25.000 FCFA <input type="checkbox"/> (39€)	+ 50.000 FCFA <input type="checkbox"/> (77€)	+ 25.000 FCFA <input type="checkbox"/> (39€)
Nombre de stands					
MONTANT TOTAL					

MODE DE PAIEMENT

- Par virement bancaire :
 Compte TRESOR SP- SIAO N°443310000006 (N° de transfert SWIFT : TRESOR)
 Compte BCEAO N°2612200C00060224 SIAO (N° de transfert SWIFT : BCACBFBFXXX)
 En espèces
 Par chèque certifié à l'ordre du SIAO

AUTRES INFORMATIONS

- Stand équipé : 01 table, 02 chaises, 01 prise électrique (220 V) ;
- Paiement intégral des frais de location à l'inscription ou possibilité de verser un acompte de 50% et le solde au plus tard le 31 août 2022 qui est la date limite d'inscription. Les demandes ne remplissant pas cette condition ne seront pas acceptées ;
- Les frais de virement bancaire sont à la charge de l'exposant ;
- Joindre une copie de la pièce justificative du transfert (en cas de virement) ;
- Aucune somme perçue ne sera remboursée.

Je certifie avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement général du Salon et m'engage à le respecter

A..... le...../...../.....

Signature et/ou cachet

FICHÉ A RETOURNER A LA DIRECTION GÉNÉRALE DU SIAO PAR :
 Email : salonsiao@gmail.com OU WhatsApp au +226 87 18 00 23
 Pour plus d'informations, contactez-nous au +226 87 13 00 23 / +226 76 25 01 80 / +226 70 95 93 89
 Site web : www.siao.bf



FORMULAIRE D'INSCRIPTION - INSTITUTIONS FINANCIERES, POSTALES ET DE TRANSPORT
16^e édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou du 28 Octobre au 06 Novembre 2022
Thème : « Artisanat africain, levier de développement et facteur de résilience des populations »

IDENTIFICATION

Raison sociale et domaine d'activités :	
Responsable du stand :	
Adresse:	
Ville:	Pays:
Tel (WhatsApp) :	E-mail:
Accompagnateurs (2 noms maximum) :	
1.	
2.	

COÛT DE LOCATION

INSTITUTIONS FINANCIERES, POSTALES ET DE TRANSPORT		
Coût du stand (unité de 9m ²)	Nombre de stands	Montant total
2 000 000 FCFA		

MODE DE PAIEMENT

- Par virement bancaire :
- Compte TRESOR SP- SIAO N°443310000006 (N° de transfert SWIFT : TRESOR)
 - Compte BCEAO N°2612200C00060224 SIAO (N° de transfert SWIFT : BCAOBFBXXX)
- En espèces
- Par chèque certifié à l'ordre du SIAO

AUTRES INFORMATIONS

- Stand équipé : 01 table, 02 chaises, 01 prise électrique (220 V) ;
- Paiement intégral des frais de location à l'inscription ou possibilité de verser un acompte de 50% et le solde au plus tard le 31 août 2022, date limite d'inscription. Les demandes ne remplissant pas cette condition ne seront pas acceptées ;
- Les frais de virement bancaire sont à la charge de l'exposant ;
- Joindre une copie de la pièce justificative du transfert (en cas de virement) ;
- Aucune somme perçue ne sera remboursée.

Je certifie avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement général du Salon et m'engage à le respecter

A..... le...../...../.....

Signature et/ou cachet

LE CHEF A RETOURNER A LA DIRECTION GÉNÉRALE DU SIAO PAR
E-mail : salonsiao@vmail.com.tg / WhatsApp : 226 57 99 00 23
Pour plus d'informations, contactez le 22 67 13 00 37 - 22 67 00 00 69



La vitrine de l'artisanat africain.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ACHETEURS ET VISITEURS PROFESSIONNELS
 18^e édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou du 28 Octobre au 06 Novembre 2022
 Thème : « Artisanat africain, levier de développement et facteur de résilience des populations »

IDENTIFICATION

Nom et prénom(s):

Raison sociale:

Adresse:

Ville: Pays:

Tel: E-mail:

Accompagnateur (S'il y a lieu):

Nombre de participations:

(Préciser les années d'édition)

VOTRE STATUT

- Grossiste/Importateur Galeriste Collectionneur Propriétaire de musée E-business man
- Centrale d'achat Intermédiaire ONG et commerce alternatif Autre (à préciser) :

CENTRE D'INTERET

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Vannerie | <input type="checkbox"/> Poterie/Céramique | <input type="checkbox"/> Antiquité |
| <input type="checkbox"/> Textile/Confection | <input type="checkbox"/> Ameublement/Décoration | <input type="checkbox"/> Artisanat alimentaire |
| <input type="checkbox"/> Sculpture (bronze, bois, pierre, verre, métal) | <input type="checkbox"/> Peinture/Batik | <input type="checkbox"/> Autres métiers (à préciser) |
| <input type="checkbox"/> Maroquinerie | <input type="checkbox"/> Artisanat de récupération | |
| <input type="checkbox"/> Bijouterie | <input type="checkbox"/> Artisanat utilitaire | |

INFORMATIONS SUR VOTRE SEJOUR (si disponible)

Hôtel/Lieu d'hébergement:

Arrivée le: Départ le:

Vol N°: Compagnie:

ASSISTANCE SOUHAITEE (A VOS FRAIS):

- Exportation Interprétation (préciser la langue):
- Location de véhicule Guide touristique Hébergement

A, le/...../2022

Signature et cachet si possible

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE OU RETOURNER CETTE FICHE A LA DIRECTION GENERALE DU SIAO
 PAR MAIL: sealorsiao@gmail.com
 Pour plus d'informations, contactez-nous (WhatsApp) au (+226) 05 33 65 11 / (+226) 70 00 23
 Site web: www.siao.bf



FORMULAIRE D'ACCREDITATION - PRESSE

16^e édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
Du 28 octobre au 06 novembre 2022

Thème : « Artisanat africain, levier du développement et facteur de résilience des populations »

IDENTIFICATION DU MEDIA

Nom du média :			
Adresse:			
Ville:	Pays:	Site web :	
Tel:	Fax:	E-mail:	

TYPE DE MEDIA

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Presse écrite | <input type="checkbox"/> Internet |
| <input type="checkbox"/> Radio | <input type="checkbox"/> Autres (à préciser)..... |
| <input type="checkbox"/> Télévision | |

IDENTIFICATION PERSONNELLE

Nom et prénoms:			
Nationalité:			
Adresse:			
Ville:	Pays:		
Tel:	Cel:	Fax:	E-mail:
CNIS/Passport/ n° :		Délivré par :	
Carte de presse n° :		Délivrée par :	
Fonction au sein du média :			
Durée du séjour (presse internationale) : Du		Au :	

PARTICIPATION DU MEDIA AUX EDITIONS DU SIAO (cocher)

- | | | |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> SIAO 1988 | <input type="checkbox"/> SIAO 2000 | <input type="checkbox"/> SIAO 2012 |
| <input type="checkbox"/> SIAO 1990 | <input type="checkbox"/> SIAO 2002 | <input type="checkbox"/> SIAO 2016 |
| <input type="checkbox"/> SIAO 1992 | <input type="checkbox"/> SIAO 2004 | <input type="checkbox"/> SIAO 2018 |
| <input type="checkbox"/> SIAO 1994 | <input type="checkbox"/> SIAO 2006 | |
| <input type="checkbox"/> SIAO 1996 | <input type="checkbox"/> SIAO 2008 | |
| <input type="checkbox"/> SIAO 1998 | <input type="checkbox"/> SIAO 2010 | |

NB :

- Bien vouloir joindre une copie de la carte professionnelle et une lettre d'accréditation de votre organe de presse ;
- Les badges pourront être retirés auprès des organisateurs à partir du 20 octobre 2022, sur présentation d'une pièce d'identité ou d'un passeport.

A le...../...../.....

Signature et cachet

FICHE A RETOURNER A LA DIRECTION GENERALE DU SIAO PAR MAIL: rsi@nsiaoc.org
Date limite de dépôt: 28/07/2022



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE LA CREATIVITE

16^e édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou du 28 Octobre au 06 Novembre 2022

Thème : « Artisanat africain, levier de développement et facteur de résilience des populations »

La virtuosité de l'artisanat africain.

Nom complet/Raison sociale :

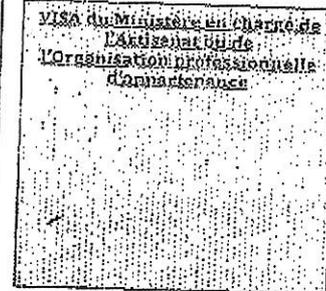
Date et lieu de naissance :

Adresse :

Ville : Pays :

Tel (WhatsApp) :

E-mail :



Description des œuvres

Titre :

.....

.....

.....

Description (dimension, poids, techniques et matériaux utilisés)

.....

.....

.....

Coût estimatif F CFA (en lettres et en chiffres) :

NB

- Le prix tient compte des objectifs de développement durable comme atout, en rapport avec le thème de l'édition concernée.
- La candidature au concours de la créativité est conditionnée par la fourniture des pièces ci-dessous :
 1. le reçu de paiement du stand ;
 2. une copie de la carte professionnelle de l'artisan (CPA) ou une lettre de recommandation du Ministère en charge de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle d'appartenance de l'artisan ;
 3. la carte de visite de l'artisan ;
 4. une photo haute définition de l'œuvre en version imprimée et numérique ;
 5. le relevé d'identité bancaire de l'artisan (en cas de besoin).

L'artisan, par cette inscription, déclare sur l'honneur, avoir pris connaissance du règlement du concours de la créativité de la 16^e édition du SIAO et s'engage à s'y conformer.

A le

Signature et cachet

FICHE A RETOURNER A LA DIRECTION GÉNÉRALE DU SIAO (C/O URS) - B.P. 2057 - Ouagadougou (Délivrance le 17/05/2022)
 Pour plus d'informations, contactez-nous au 2267019593 ou 226703100237/SIAOweb@www.siaoibf.org

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CREATIVITE

PREAMBULE

Le SIAO, depuis sa création, s'est illustré comme étant le cadre idéal pour les artisans africains de se faire connaître du grand public et surtout des acheteurs professionnels qui affluent d'horizons divers.

A chaque édition du SIAO, les autorités et les divers partenaires mettent en compétition des prix pour reconnaître et magnifier le talent des artisans qui font preuve d'ingéniosité par la création d'œuvres innovantes et de qualité.

Parmi ces prix, figure le prix du concours de la créativité qui a été institué pour récompenser les artisans africains les plus créatifs.

Article 1 : Objectifs du concours

Les objectifs du concours de la créativité sont :

- > inciter les artisans à la création de nouvelles œuvres de qualité ;
- > donner de la visibilité aux œuvres innovantes ;
- > reconnaître le talent et l'ingéniosité des créateurs ;
- > susciter la participation des artisans talentueux au salon.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours de la créativité est ouvert aux artisans individuels et aux associations ou groupements d'artisans africains.

Toute candidature au concours de la créativité devra préalablement faire l'objet d'une présélection au niveau national, laquelle présélection est assurée par les structures compétentes du Ministère en charge de l'artisanat du pays du candidat.

Chaque candidat peut présenter au maximum trois (03) œuvres dont il est effectivement le créateur. Ces œuvres ne doivent pas être des répliques mais des créations nouvelles. Tout candidat remplit un formulaire d'inscription pour chaque œuvre qu'il présente.

Toute candidature n'est recevable que lorsque les pièces suivantes sont fournies par le candidat :

- > le reçu de paiement d'un stand ;
- > une copie de la carte professionnelle d'artisan ou une lettre de recommandation du Ministère en charge de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle d'appartenance de l'artisan ;
- > une photo haute définition de l'œuvre en version imprimée et numérique ;
- > la carte de visite de l'artisan ;
- > le relevé d'identité bancaire de l'artisan (en cas de besoin) ;
- > une fiche technique de l'œuvre en une page maximum.

Article 3 : Critères de sélection

Pour chaque type de produits, une présélection est faite selon les critères suivants :

- ✦ conformité avec le thème de l'édition ;
- ✦ accessibilité au marché international ;
- ✦ originalité, design et esthétique ;
- ✦ caractère novateur ;
- ✦ capacité de reproduction ;
- ✦ caractère fonctionnel ;
- ✦ contenu culturel.

Article 4 : Le jury international

Le jury international du concours de la créativité est le même que celui qui attribue le Grand prix de S.E.M. le Président du Faso. Les membres sont des personnes réputées pour leurs

connaissances dans les domaines de l'artisanat, du design et/ou du marketing des produits. Le choix du président et des membres du jury international est laissé à la discrétion du Commissariat Général du Salon.

Le jury élabore et adopte sa propre méthodologie de travail. Cette méthodologie est mise à la disposition du SIAO dès le début des travaux du jury et peut être publiée en cas de besoin.

Le jury du concours de la créativité élabore un rapport signé des membres du jury qui est remis sous pli fermé à la section compétente du Commissariat Général du Salon. Ledit rapport est fourni en trois (03) exemplaires sous format papier et en fichier électronique.

La prise en charge du jury international du concours de la créativité se fait conformément à l'arrêté conjoint n°2010-0138/MINEPI/MCIA du 12 avril 2010 portant prise en charge des prestations spécifiques dans le cadre de l'organisation des éditions du SIAO et du SARA.

Article 5 : Composition des prix et proclamation des résultats

Le prix de la créativité récompense les trois meilleures œuvres du pavillon de la créativité. Il est décomposé en trois lots à savoir :

- ✦ 1^{er} prix : 2 500 000 francs CFA ;
- ✦ 2^{ème} prix : 1 750 000 francs CFA ;
- ✦ 3^{ème} prix : 1 250 000 francs CFA.

La proclamation des résultats intervient le 8^{ème} jour du salon et la remise des prix, au plus tard 48 heures après la clôture du salon.

Article 6 : Dispositions diverses

6.1. De la destination et de l'exploitation des œuvres exposées au Pavillon de la Créativité

L'exposant renonce à tout recours, aussi bien contre le Commissariat Général du Salon que les producteurs ou distributeurs d'images, à raison de la diffusion, pour les besoins de la manifestation, au Bureau Faso et à l'étranger, par voie de télévision, vidéogramme ou tout autre support (livres, plaquettes), de son image, de celle de son œuvre, de son enseigne, de sa marque, de son personnel, de ses produits ou services. Il s'engage à imposer la présente obligation à ses préposés, à ses collaborateurs et à ses co-concurrents.

Toutefois, toute personne morale ou physique autre que le Commissariat Général du Salon et les médias agréés agréés de faire des prises de vues, doit au préalable avoir l'accord de l'exposant et du Commissariat Général du Salon.

6.2. Toute œuvre non sélectionnée ou non primée est restituée à son auteur sans compensation de quelque nature que ce soit.

6.3. Les œuvres primées deviennent la propriété du SIAO

6.4. Tout litige né de l'application ou de l'interprétation du présent règlement sera réglé à l'amiable et à défaut par les tribunaux compétents du siège de l'organisateur.